

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 juin 2025

ECOFI ENJEUX FUTURS

12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 MONTRouGE

Code I.S.I.N. des parts :

Libellé	Code ISIN
C	FR0010592022
I	FR0010596759

Classification :

Actions internationales.

Affectation des sommes distribuables (revenu net et plus-values) :

Libellé	Code ISIN	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values
C	FR0010592022	Capitalisation	Capitalisation
I	FR0010596759	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

L'OPC a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions internationales, géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable et selon une approche ISR.

L'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Indicateur de référence

Les indicateurs de comparaison à posteriori du fonds sont les suivants : MSCI World Index (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) et MSCI WORLD IMI Resilient Future (cours de clôture et dividendes nets réinvestis).

Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion de l'OPCVM ne vise pas à répliquer un indice. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à posteriori à l'indice MSCI WORLD INDEX (converti en euro et dividendes réinvestis) et à l'indice MSCI WORLD IMI Resilient Future (cours de clôture et dividendes nets réinvestis).

L'indice MSCI WORLD INDEX est représentatif des marchés actions internationaux, est établi et diffusé par la société MSCI.

Il couvre 10 secteurs d'activité dans 23 pays. L'indice est calculé en dollar américain et converti en euro. La société de gestion tient compte du réinvestissement des dividendes. Le code Bloomberg est : MSDEWIN INDEX.

L'indice MSCI World IMI Resilient Future représente les grandes, moyennes et petites capitalisations des pays des marchés développés. L'indice vise à représenter la performance d'un ensemble de sociétés associées au développement de nouveaux produits et services axés sur un ou plusieurs des éléments suivants : Solutions énergétiques propres, alimentation et agriculture alternatives, solutions pour l'eau et protection du capital naturel. Cet indice est établi et diffusé par la société MSCI. L'indice est calculé en dollar américain et converti en euro. La société de gestion tient compte du réinvestissement des dividendes. Le code Bloomberg est NE755950.

Stratégie d'investissement

L'OPCVM est en permanence exposé à 60% minimum de son actif net au marché des actions internationales.

La sélection des valeurs composant le portefeuille est réalisée sur la base d'une combinaison de critères éthiques, de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de critères financiers selon le processus de sélection décrit ci-après.

Le processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement s'articule comme suit :

(i) Le portefeuille est géré sur le thème du développement durable défini comme étant « la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins d'aujourd'hui sans compromettre l'aptitude des générations futures à couvrir leurs propres besoins » (ONU - rapport Brundtland – 1987).

Dans cette perspective, les enjeux majeurs de cette thématique sont ceux liés à la démographie, au développement et à l'éducation, à la gestion des ressources de la planète.

A ce titre, les opportunités d'investissements sont orientées vers des entreprises dont l'activité et/ou la Recherche & Développement sont liées aux domaines suivants :

- efficacité énergétique ;
- gestion des ressources et des déchets ;
- énergies renouvelables ;
- santé, pratique du sport et nutrition ;
- services à la personne et éducation
- Testing, Inspection et Certification.

Les entreprises sélectionnées devront avoir au moins 25% de leur activité (part du chiffre d'affaires et/ou de l'excédent brut d'exploitation) et/ou de leur Recherche & Développement (pourcentage annuel) liées à l'une au moins des 6 thématiques précitées. Ce pourcentage pourra être inférieur dans les cas suivants :

- conglomérats dont une branche d'activité est liée à l'une des thématiques,
- sociétés dont un ou plusieurs produits/services liés à l'une des thématiques sont appelés à se développer au-delà de 25% de l'activité ou de la Recherche et Développement,
- sociétés fournissant aux acteurs des grandes thématiques des produits/services directement liées et/ou indispensables à ces thématiques.

(ii) L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes. Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : <https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence>.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi analysé, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur et une

analyse de la rentabilité espérée de l'investissement par rapport aux risques inhérents à la société :

- ratios financiers,
- business-model,
- qualité de la technologie,
- positionnement concurrentiel,
- perspectives de croissance,
- qualité du management.

Le processus d'investissement accorde une importance particulière aux catalyseurs susceptibles d'influer positivement ou négativement sur le cours de la valeur tels que :

- les annonces de résultats,
- les opérations de croissance externes et/ou restructurations,
- les changements de réglementation.

Le gérant a la faculté d'investir le portefeuille en titres émis par des Etats de la zone Euro (dont des titres du Trésor français : BTF, BTAN, et OAT), soit en période de mauvaise orientation des marchés actions en vue d'améliorer la régularité des revenus, soit pour les besoins de la gestion de la liquidité du portefeuille.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans sont listés ci-après.

- **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque action** : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- **Risque de change** : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de spécialisation** : Le portefeuille est spécialisé sur le thème du développement durable autour duquel sont concentrés les investissements. Cette spécialisation sectorielle offre moins de diversité en termes de rendement et de risques qu'un produit généraliste intervenant sur l'ensemble de l'univers des actions, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de change** : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations** : sur les marchés des petites capitalisations, les volumes de transactions sont plus limités entraînant une liquidité moindre et une volatilité plus importante par rapport aux grands marchés, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents** : Les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards des grandes places internationales. Les

mouvements de baisse sur ces marchés peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

- Risque de taux : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.

- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

- Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

- Risque de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

L'OPC

L'actif net du FCP, entre le 28 juin 2024 et le 30 juin 2025 a très sensiblement baissé passant de 279 960 407,95€ à 223 086 533,85€ soit -20,3% principalement due à l'effet rachats.

Au 30 juin 2025, la valeur de la part C a baissé de -6,75% par rapport au 28 juin 2024, la valeur de la part s'établissant à 113,66 € en fin d'exercice contre 121,89 € au 28 juin 2024.

Au 30 juin 2025, la valeur de la part I a baissé de -5,62% par rapport au 28 juin 2024, la valeur de la part s'établissant à 26 313,65€ en fin d'exercice contre 27 879,57 € au 28 juin 2024.

Au 05 juin 2025 (dernière date de la VL qui a été dissoute), la valeur de la part E a baissé de 5,89% par rapport au 28 juin 2024, la valeur de la part s'établissant à 162,62 € au 5 juin contre 172,8 € au 28 juin 2024. Il est précisé à cet égard que la part E de l'OPC a été regroupée dans la part C à effet du 6 juin 2025.

L'indicateur de comparaison - MSCI World Index (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) – MSDEWIN Index affiche une performance sur la période de + 6,15 %.

Le nombre de parts C a baissé de -3,7% passant de 1 641 617,801 à 1 581 032,523.

Le nombre de parts I a très sensiblement baissé de -42,2% passant de 2 852,51 à 1 648,272.

Les chiffres cités ont trait à l'année écoulée (juin à juin); les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

LES MARCHES

Au cours du troisième trimestre, des signaux de ralentissement de l'activité ont commencé à se former aux Etats-Unis. Les enquêtes de confiance du consommateur ont notamment quelque peu faibli. Mais la focale s'est surtout portée sur le marché de l'emploi américain, dont les « craquelures » sont devenues plus visibles dans les données. La tension sur le marché du travail a considérablement diminué. L'emploi privé a ralenti et les créations de postes dans les secteurs catégorisés comme cycliques ont été moins nombreuses. A son pic atteint en juillet, le taux de chômage se situait à 4,3%, soit une hausse de 0,6% depuis le début de l'année 2024. Cette baisse de régime estivale a par la suite été gommée puisque le taux de chômage est retombé à 4,1% fin septembre. Durant l'été, les marchés ont même craint la possibilité d'une récession. A cet égard, rappelons que les récessions américaines sont datées par un comité (le NBER), que les critères sont multiples et qu'ils intègrent notamment la consommation des ménages. Les publications économiques du mois d'août, puis celles de septembre sont ensuite venues dépeindre une économie américaine finalement plutôt résilientes. Au cours du dernier trimestre, l'activité a finalement progressé à rythme soutenu, en dépit de l'anticipation d'un ralentissement. Par ailleurs, les statistiques de l'emploi ont cessé de se détériorer.

En zone Euro, les données d'inflation sont peu à peu devenues moins rectilignes. Le regain d'inflation observé en mai s'est notamment expliqué par des effets de base énergétiques moins favorables, mais aussi par une progression de la catégorie des services, principalement en Allemagne. Les statistiques d'évolution des salaires en zone Euro n'ont pas non plus montré de francs signes d'inflexion. Le chemin de la désinflation a toutefois été retrouvé à partir du mois de juillet, grâce à la modération des prix énergétiques et dans une moindre mesure à ceux des denrées alimentaires. Sur les derniers mois de l'année, l'inflation est néanmoins légèrement repartie à la hausse. A fin décembre 2024, l'inflation totale est ressortie à 2,4% sur un an. L'inflation cœur à 2,7%, après une stagnation à 2,9% de mai à juillet. Si la croissance de la zone euro a été positive sur la période, celle-ci s'explique davantage par la demande extérieure nette (exportations retranchées des importations) et les dépenses gouvernementales, que par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'environnement de taux a continué de représenter un vent contraire, ce qui s'est également ressenti dans les enquêtes conjoncturelles. Les dernières données publiées en fin d'année se sont de nouveau montrées modestes, mais il convient de noter que si la France et l'Allemagne ont souffert, cela a moins été le cas de l'Espagne ou de l'Italie.

Mentionnons enfin, les éléments et événements qui sont venus se greffer dans l'intervalle, à commencer par les soubresauts politiques en France. La réaction des marchés financiers à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée a dans un premier temps été épidermique. La perspective d'un gouvernement divisé sans majorité absolue, comme a semblé indiquer les sondages, a jeté le doute sur la trajectoire potentielle du déficit, et par extension sur le coût de financement accordé à l'Etat français. Cette prime de risque supplémentaire exigée par les marchés financiers s'est ainsi exprimée au travers de l'augmentation de l'écart de rendement entre le taux à 10 ans français et le taux à 10 ans allemand. A ~0,80% juste avant le 1er tour des élections, il a ainsi été équivalent à la période d'incertitude liée aux présidentielles de 2017. Il convient également de noter que cet écart de rendement gravitait déjà autour de 0,50% avant l'annonce de la dissolution, soit un niveau supérieur à la moyenne antérieure, en raison de craintes concernant la soutenabilité des finances publiques françaises.

Le second tour des élections n'a finalement fait ressortir aucune majorité claire, mais sans déséquilibre important pour autant. NFP (alliance de partis de gauche) a remporté le plus grand nombre de sièges (182). Le groupe Ensemble, de la coalition présidentielle en emporte 168. Le RN (et ses alliés) ont obtenu 143 sièges. Il aura ensuite fallu attendre plusieurs mois pour qu'un nouveau premier ministre (Michel Barnier) soit nommé, puis plusieurs jours encore pour désigner un gouvernement. L'écart de taux France-Allemagne n'a, dans cet intervalle, pas franchement dévié du corridor dans lequel il évoluait depuis l'annonce de la dissolution.

L'activation du 49.3 dans le but de faire passer le budget de la sécurité sociale et la motion de censure qui s'en est suivie ont ensuite eu raison du gouvernement Barnier. En remplacement, François Bayrou a été nommé 1er ministre et a constitué son gouvernement en toute fin d'année. Le budget 2025 reste à ce jour en suspens. Dans le prolongement, l'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru, proche du seuil de 1%, en lien notamment avec la dégradation de la note française par Moody's.

Citons également, le symposium de Jackson Hole, intitulé : « Réévaluer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire ». Si cet événement est avant tout un rendez-vous où sont présentés les derniers travaux universitaires sur la question, les investisseurs se sont quant à eux appesantis sur le discours de Jerome Powell, qui a implicitement confirmé l'imminence d'une première baisse de taux. Il est toutefois resté flou s'agissant de l'ampleur de ce mouvement, en indiquant notamment que la Fed ne tolérerait aucune dégradation supplémentaire du marché du travail.

Le 5 novembre 2024, Donald Trump a été élu 47ème président des Etats-Unis. Le parti Républicain n'a pas seulement gagné la présidentielle avec l'élection de Donald Trump, puisque cette victoire s'est également accompagnée par l'obtention d'une majorité au Sénat et au sein de la chambre des représentants. C'est ainsi le scénario de « vague rouge » qui s'est matérialisé. En synthèse, le programme de Donald Trump peut se décomposer en trois points : (i) des baisses de taxes pour les entreprises et les ménages, (ii) des hausses des droits de douane pour la Chine ainsi que le reste du monde et (iii) une volonté de limiter les flux migratoires. Dans l'intervalle, plusieurs membres du gouvernement ont été nommé à l'instar de Scott Bessent au Trésor et Elon Musk au sein d'un nouveau département intitulé DOGE (Department of Government Efficiency).

Notons également qu'en Chine, plusieurs mesures monétaires et budgétaires vouées à soutenir la demande interne ont été dévoilées au cours du dernier trimestre.

Si pour lutter contre l'inflation, la plupart des banques centrales ont rehaussé leurs taux, à peu près au même moment et à peu près à la même cadence, force est de constater que la situation a été plus nuancée en 2024. D'une zone à l'autre, l'inflation n'a pas été de même nature et n'a baissé pas à la même allure, le niveau de restriction monétaire a été plus ou moins conséquent, et la transmission du resserrement monétaire ne s'est pas fait ressentir de la

même manière. Plusieurs banques centrales ont ainsi, dans ce contexte, enclenché une séquence de baisses de taux. Cela a notamment été le cas de la Banque centrale européenne, de Suède, celle du Canada ou encore de la Banque d'Angleterre. La Banque centrale américaine a finalement décidé de baisser ses taux de 0,50% lors de sa réunion du 18 septembre dernier, puis de 0,25% lors des réunions suivantes. La BCE a quant à elle baissé quatre fois ses taux directeurs, dont trois fois de manière successive. A fin décembre 2024, le taux directeur de la Fed se situe sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,75% et le taux de dépôt de la BCE à 3%.

Le 1er trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique.

Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump s'est montré moins agressif qu'escompté vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a coïncidé avec un autre événement, aux incidences subtiles. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de 589 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent néanmoins. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième, sans doute le plus important, est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remise en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées.

Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Chancelier en devenir allemand, Friedrich Merz, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tour à tour le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne s'apprête donc à investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens de réarmement s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en

France, en Italie ou en Espagne. Pour autant, le financement du réarmement ne devrait pas passer par des hausses d'impôts. Par ailleurs, un regain d'optimisme à l'égard du vieux continent, pourrait fléchir de nouveaux capitaux étrangers. Ces éléments mis bout à bout conduisent donc à envisager un choc de demande structurel et non pas transitoire.

Au cours du 1er trimestre 2025, Donald Trump a multiplié les annonces, notamment les menaces à l'encontre de ses partenaires commerciaux. L'incertitude liée à la rhétorique du Président américain a entraîné une dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué. Les électeurs démocrates se sont naturellement montrés pessimistes, tandis que les républicains l'ont été un peu moins, bien que leur moral ait également baissé à la marge. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semblait même se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

Le 2 avril dernier, le Rubicon a toutefois été franchi avec le « Libération Day ». Lors d'une conférence de presse dédiée, Donald Trump a ainsi dévoilé les nouveaux droits de douane applicables le 9 avril au reste du monde. Le « tarif » de base est un taux universel de 10 %. La plupart des pays du monde ont néanmoins écopé d'un taux personnalisé. Ainsi, en plus de ceux promulgués auparavant, la zone Euro s'est vu obtenir un taux de 20 %, le Japon hérite de 24 %, le Royaume-Uni de 10 % et la Chine 34 %. Ces taux reflètent a priori une réponse aux droits de douane appliqués par ces mêmes pays – par réciprocité donc. Pourtant, une manœuvre de rétro-ingénierie consistant à trouver la formule de calcul à partir des taux envisagés prouve le contraire. A la sortie de cette conférence, les premiers calculs faisaient état d'un taux moyen pratiqué par les États-Unis avoisinant les ~25 %, contre ~2,5 % à fin 2024, soit la plus importante hausse de droits de douane depuis 1890 ! Plus élevée encore qu'au moment de la loi Hawley-Smoot en 1930. La réaction des marchés financiers ne s'est pas fait attendre avec une baisse marquée des actifs risqués.

Fidèle à sa posture « maximaliste » en vue d'obtenir des « accords », Donald Trump a peu de temps après mis en place un moratoire de 90 jours. La guerre commerciale s'est toutefois intensifiée avec la Chine sur une courte période durant laquelle les droits de douane appliqués à la Chine ont avoisiné les 150% ! La période a toutefois été propice aux négociations. Des accords partiels ont notamment abouti à une nette diminution de la facture pour le Royaume-Uni et la Chine. Donald Trump s'est érigé au rang de « personnage principal » et impose un narratif que le monde entier suit en tant que spectateur.

Au cours du trimestre, les statistiques économiques publiées aux États-Unis ont mis de plus en plus en lumière les conséquences de la politique erratique de Donald Trump. L'inflation dans les biens touchés par les droits de douane a augmenté, mais elle demeure encore relativement contenue pour certains items. Premièrement, en raison des stocks constitués en amont par les entreprises, qui écoulent actuellement ces marchandises rapportées aux coûts d'alors. Deuxièmement, car certaines préfèrent rogner sur leurs marges, pour éviter d'avoir à passer des hausses de prix auprès des consommateurs. Troisièmement, car le monde des affaires – tout comme celui des marchés financiers – envisage toujours que D. Trump puisse revenir en arrière. Quatrièmement, grâce à la modération de l'inflation au sein de la catégorie des services, qui a en partie compensée la hausse observée pour celles des biens. Dans le même temps, la consommation des ménages américains a ralenti. Sans surprise, ce sont notamment les produits les plus affectés par les tarifs qui ont été boudés. D'autre part et face au climat d'incertitude ambiant, les entreprises américaines du secteur manufacturier ont déjà réduit leurs intentions d'investissement et les petites entreprises font preuve de pessimisme, notamment s'agissant de leurs perspectives d'embauches. A cet égard, si les États-Unis créent des emplois à un rythme encore soutenu, il convient toutefois de noter que les

créations de postes se concentrent dans quelques secteurs seulement et que les postes vacants sont moins nombreux, de même que les départs volontaires.

En zone Euro, les données disponibles à ce stade dépeignent une forme de résilience de l'activité. Certains indicateurs commencent même à esquisser une inflexion du cycle, après plusieurs années de stagnation. Il conviendra cependant d'être attentif à l'évolution de ces variables au cours des prochains mois, dans le prolongement des négociations commerciales avec les Etats-Unis. En parallèle et contrairement aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi sa décrue au cours du trimestre. Si cette relative résilience est notable, il convient cependant de noter que tous les pays de la zone Euro ne sont pas logés à la même enseigne. C'est notamment le cas de la France qui souffre d'une grande incertitude sur le front politique.

Notons également le conflit qui a opposé l'Iran et Israël ainsi que l'intervention des Etats-Unis. Donald Trump ayant, en effet, donné l'ordre de frapper les trois principaux sites nucléaires iraniens, Ispahān, Natanz et Fordo. Si un cessez-leu a ensuite été promulgué, les tensions au Moyen-Orient demeurent.

A fin juin 2025, l'inflation totale américaine (CPI) est ressortie à 2,7% sur un an et l'inflation cœur à 2,9%. En zone Euro, l'inflation totale se situe sur la même période à 2% ; l'inflation cœur à 2,3%. Au 1er trimestre, la croissance du PIB américain s'est contractée de 0,5% en rythme annualisé, en raison du gonflement exceptionnel des importations en amont des droits de douane. En zone euro, la croissance du PIB au trimestre le trimestre a été de 0,6%, soutenue par la dynamique exceptionnelle des exports.

Prise au piège par la politique et ses implications potentielles pour l'économie américaine (plus d'inflation et moins d'activité), la Fed a de nouveau opté pour un statu quo. La BCE a quant à elle procédé à deux baisses de taux sur la période. A fin juin 2025, le taux directeur de la Fed se situe donc toujours sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,25% et le taux de dépôt de la BCE à 2%.

Les taux souverains américains ont connu une forte volatilité sur la période, ballotés entre les perspectives de baisses de taux parfois avortées, la défiance exprimée à l'égard de la politique de Donald Trump, les problématiques budgétaires (i.e. perspectives d'accroissement du déficit) et l'incertitude sur la trajectoire de l'inflation. Le taux à 10 ans américain est ainsi passé de 4,20% fin juin 2024 à 4,23% fin juin 2025, en passant par des plus aux alentours de ~4,6% au cours des mois de décembre 2024 et janvier 2025, puis courant du mois de mai 2025.

Les taux européens ont également été volatils, mais ils ont évolué au sein de canaux plus étroits. Si la baisse de l'inflation et l'attitude de la BCE militent pour une détente, d'autres facteurs viennent néanmoins exercer une pression haussière, à l'instar des problématiques budgétaires et des émissions attendues en hausse du côté de l'Allemagne. Le taux à 10 ans allemand est ainsi passé de 2,50% fin juin 2024 à 2,61% fin juin 2025 ; le 10 ans français de 3,30% à 3,28% ; le 10 ans italien de 4,07% à 3,48%. La classe d'actifs des obligations souveraines de la zone Euro a progressé de 4,5% sur la période. Les obligations d'entreprises IG et HY ont enregistré des performances respectives de 6,0% et 8,2%. Les actions de la zone Euro affichent une hausse de 14,1%, grâce notamment à une nette surperformance vis-à-vis des autres zones géographiques en 2025. Les actions américaines ont progressé de 15,2% (en \$). Notons enfin la nette appréciation de 10% de l'euro face au dollar et le recul de 20,1% des cours du pétrole (en \$).

LA GESTION DU FONDS

Sur la période, les investisseurs ont continué de privilégier les segments value (défense, financières, énergie, télécoms, produits de base) dans un environnement où les taux sont restés élevés (plus de 4% sur le 10 ans américain et plus de 2.6% en Allemagne), et finalement quasi étales sur un an glissant.

Les craintes sur la croissance et les tensions géopolitiques, nombreux conflits et le contexte d'incertitudes liés à la politique de D. Trump ont également résulté en une préférence des acteurs de marchés pour les segments value, et notamment domestiques.

Ces secteurs ne sont pas éligibles à ECOFI Enjeux Futurs, expliquant en grande partie la contre-performance vs le MSCI World.

Les deux seuls secteurs en partie value qui contribuent positivement à l'indice – et donc au fonds – sont les utilities et l'industrie qui permettent au fonds de rattraper une partie de la sous-performance du S2 2024.

La période peut être scindée en 4 périodes, les 4 trimestres.

Le T3 2024

Les thématiques durables amorcent un début de rattrapage, principalement en Europe, grâce à l'enclenchement de la baisse des taux directeurs aux Etats-Unis, la poursuite de l'assouplissement monétaire en zone Euro, et l'accalmie sur les craintes de remise en cause des plans de relance verts. Les confirmations de la normalisation progressive du marché de l'emploi et de la trajectoire désinflationniste sont également favorables au segment qualité, et donc favorables à Ecofi Enjeux Futurs.

Néanmoins, 2 problématiques persistent :

- certaines sous-thématiques continuent de souffrir de la guerre économique sino-américaine à l'image des équipementiers semiconducteurs ;
- la trajectoire de la croissance des principales puissances économiques demeure fragile, un risque qui s'est matérialisé sur certains secteurs (ex : santé) et qui persiste pour les prochains trimestres.

En conclusion, le trimestre a été le reflet :

- d'amorce du cycle de détente monétaire de la Réserve Fédérale qui a baissé ses taux le 18 septembre ;
- de début de diffusion de la performance hors des Mag 7 et MegaCaps qui ont bien performé depuis le début de l'année (l'écart entre les MegaCaps et les Large/Mid Caps est de plus de 4 points aux Etats-Unis sur le trimestre) ;
- de poursuite d'une absence de reprise ou reprise molle sur plusieurs pays et/ou secteurs : notamment la Chine, sur certaines sous-thématiques telles que les équipements optiques, véhicules électriques ;
- de rebond des services aux collectivités grâce à la normalisation des prix de l'électricité et la baisse des taux longs (meilleure performance sectorielle sur le trimestre) ;
- de surperformance des marchés hors Etats-Unis (en €), le fonds étant sous-pondéré en relatif au marché américain (52.7%) et notamment la poursuite d'une performance positive du segment « grandes capitalisations qualité » principalement en Europe.

Le T4 2024

Le rebond des thématiques durables a connu un arrêt brutal sur le dernier trimestre de l'année avec une performance négative pour l'univers et le fonds, une contre-performance qui peut être segmentée en 3 temps, correspondant aux trois derniers mois de l'année.

Le mois d'octobre a été marqué par la forte remontée des taux d'intérêt (3,78% à 4,28% pour le 10 ans américain) à la suite à des données macroéconomiques sur la croissance, l'emploi et l'inflation plus « tenaces » qu'anticipé, les investisseurs recalibrant ainsi leurs attentes de baisses de taux directeurs de la Réserve Fédérale pour 2025.

Le mois de novembre a bien évidemment été marqué par la victoire du candidat Trump aux élections présidentielles, une issue défavorable pour la thématique environnementale au sens large.

Enfin, le mois de décembre a été le reflet de ces deux dernières années puisque les investisseurs se sont une nouvelle fois concentrés sur le Magnificent 7 + 1 (Broadcom, en embuscade derrière le groupe éponyme) qui totalise +1,77%, éclipsant la performance négative (-2,43%) du reste de l'indice. Au total la contribution à la performance de l'indice de ce « Big 8 » est de +4,43% sur le trimestre, soit 58% de la performance du MSCI World. La poursuite de

la remontée des taux longs a également été pénalisante (4,17% à 4,57% sur le 10 ans américain), la FED indiquant deux baisses de taux seulement en 2025.

En conclusion, le trimestre a été le reflet :

- de remontée des taux longs avec des recalibrations d'anticipations des politiques monétaires ;
- du retour de la concentration sur le Mag 7 +1 (Broadcom) ;
- d'une concentration inédite et spectaculaire sur le marché américain - « The US Exceptionalism » - suite à l'élection de D.Trump : sur le trimestre le S&P progresse de +10,3% en euros vs -1,88% pour l'Euro Stoxx ;
- de stress sur certains secteurs (notamment la santé - avant-dernier sur le trimestre) en raison des risques anticipés par les potentielles décisions de la nouvelle administration américaine (tarifs, pression sur la FDA et les groupes pharmaceutiques etc) ;
- de craintes politiques au sein de l'UE et donc des craintes sur la pérennité de la poursuite de l'implémentation des grands plans de soutien, notamment « verts » ;
- d'une poursuite d'une croissance molle en Chine voire un déclin sur certains secteurs.

Le T1 2025

Certains vents contraires auxquels sont confrontés plusieurs entreprises demeurent en place et de nouveaux apparaissent : la nouvelle administration américaine hostile à la thématique environnementale - et dans une moindre mesure le secteur de la santé - comme anticipé lors de la victoire de D. Trump en novembre ; un environnement de taux toujours difficile mais pour des raisons en partie différentes (menaces de guerres tarifaire et inflation persistante pour les Etats-Unis et plan de relance inédit en Allemagne - a priori inflationniste - pour la zone euro), un redémarrage en Chine toujours poussif et l'absence d'accélérateur sur les plans verts en Europe.

La rupture avec 2024 réside dans l'instabilité et l'incertitude la politique commerciale américaine réduisant ainsi la visibilité pour de nombreux secteurs et pouvant ainsi affecter a minima le début d'année 2025.

D'autres facteurs positifs sont toujours présents / se mettent place : des sentiers de croissance peu menacés sur le secteur des déchets par exemple, des poches de croissance toujours intacts dans certains sous-segments de la santé (notamment certains équipements médicaux), davantage de réalisme des entreprises dans le contexte actuel sur leurs investissements, une poursuite de l'innovation en particulier pour les grands groupes qui ont des marges de manœuvre plus amples, et le redémarrage de la croissance en zone euro avec l'annonce notamment du plan de relance allemand dont une part importante (25%) est liée à la transition énergétique.

Les thématiques durables sont toujours sous pression avec un mouvement de « flight to refuge » des investisseurs vers les segments les plus décotés de la cote qui continuent de bénéficier, comme depuis 2022, de l'environnement de taux élevés (10 ans américain en baisse mais toujours à 4,2% et 2,74% pour le 10 ans allemand vs 2,37% fin 2024) et aussi d'une préférence pour les acteurs peu exposés à la guerre commerciale donc domestiques (secteurs à dominante value). Hors services aux collectivités, les entreprises domestiques sont généralement peu présentes dans l'univers thématiques durables puisque qu'elles concernent essentiellement les télécoms, financières, défense, services aux collectivités et distribution. Enfin, les secteurs défensifs ont été recherchés par les investisseurs - consommation non-cyclique et santé - le premier n'étant pas éligible au fonds.

Le T2 2025

Le deuxième trimestre peut être scindé en deux parties : jusqu'au 8 avril et post-8 avril. Le Libération Day du 2 avril a résulté en une correction et une accentuation de la baisse du dollar, la politique tarifaire de l'administration Trump rajoutant des incertitudes majeures pour l'économie et l'ensemble des acteurs. Début avril, les pics de volatilité ont été spectaculaires mais sans dépasser les niveaux de 2020 et 2008.

La trêve annoncée le 8 avril au soir entre les Etats-Unis et la Chine a créé un mouvement haussier significatif, essentiellement sur le segment cyclique de la cote, porté par des espoirs d'impacts amoindris sur l'économie américaine & l'inflation, la conviction des investisseurs d'un effet TACO (Trump Always Chickens Out) et que la Réserve Fédérale finira par être accommodante en septembre.

Les flux viennent également soutenir le mouvement avec des records enregistrés des ménages américains (156 Mds\$ au 25 avril : un record).

Idem, l'appétit pour les marchés hors Etats-Unis continue d'être important avec le flux entrant le plus important depuis une décennie sur le mois d'avril sur les marchés UE.

Le S&P 500 connaît néanmoins en euros sa pire contre-performance depuis avril 1993 vs le reste du monde.

Ce contexte « risk on » masque néanmoins une détérioration du sentiment des entreprises, des résultats en demi-teinte sur le T1 et des données macroéconomiques qui ne reflètent pas encore les impacts des tarifs Trump.

La volonté Outre Atlantique de réviser l'IRA, les sorties massives des fonds durables (-8.6 Mds\$ sur le T1 d'après Morningstar) et les problématiques de projets concernant la rentabilité.

Les thématiques durables sont en ordre dispersé sur le T2 2025 :

- Les investisseurs plébiscitent essentiellement les énergies renouvelables (+14%) & segment réseaux/infrastructures (+13,6%) : activité majoritairement domestique, une volonté de souveraineté énergétique réaffirmée, une politique accommodante confirmée par la BCE sur le premier semestre / mise en pause par la FED (mais pas de velléité restrictive), une confirmation de la demande de data centers après l'évènement DeepSeek de février, des valorisations dépréciées, une volonté des management de soutenir leur cours de bourse (rachats d'actions, déclarations sur des possibles retrait de cote). Les incertitudes sur les révisions de l'IRA devraient être en partie compensées à moyen terme par la raréfaction à venir sur les capacités soutenant les prix ainsi que la demande des hyperscalers.
- Dans une moindre mesure, les thématiques recyclage (+9.4%) & économie circulaire (+4,2%) ont progressé, l'appétit pour le risque des investisseurs résultant en une forme de « bottom fishing » sur les petites & moyennes capitalisations qui avaient été sensiblement sanctionnées en 2024
- Dans le bas de tableau, la santé est toujours sous pression (-12.1%) avec des déclarations de D. Trump toujours défavorables au secteur. Ce dernier souffre également d'une désaffection des investisseurs pour les segments défensifs de la cote : l'écart de performance est de plus de 16% sur le trimestre entre les défensives et les cycliques
- La thématique des voitures électriques demeure une nouvelle fois sous pression (-5%) en raison d'une demande qui faiblit et d'une pression des prix des constructeurs chinois
- La thématique des déchets (-5%) fait l'objet de prises de bénéfices sur le trimestre après un excellent parcours, le secteur faisant lui aussi les frais d'arbitrages des défensives vers les cycliques

En termes de contributions négatives :

- La santé (quasi exclusivement américaine) a été le principal contributeur de performance négatif (-3,11%) en raison à la fois de la politique Trump, du déstockage qui a encore pénalisé de nombreux acteurs et de la Chine qui ne redémarre toujours pas
- Les semi-conducteurs ont également pesé (ASML, Applied Materials, Synopsys, Wolfpseed) : -2.68% pour ces 4 titres
- Certains groupes industriels américains ont également marqué le bas à l'image d'Idex et Xylem
- La baisse du dollar a également été pénalisante sur la période (près de -9%).

En termes de contributions positives, le fonds a bénéficié de :

- La contribution de +0,95% de la première ligne du fonds, Boston Scientific. Le groupe medtech américain a en effet démontré une accélération de la croissance, à contre-

courant de nombreux acteurs sur la période et a donc logiquement performé positivement sur la période

- Les utilities ont également été recherché sur la deuxième partie de la période (S1 2025) : Constellation Energy, Elia Group, Veolia, Enagas
- Les services industriels ont également démontré une résilience de leur croissance : TIC (Bureau Veritas, UL Solutions) et ingénierie (Stantec, WSP Global)
- Certains groupes de santé européens ont également performé positivement à contre courant des groupes américains : EssilorLuxottica, Sartorius Stedim et Smith & Nephew
- Certains groupes liés à la thématique de l'électrification ont également rebondi après un T1 2025 compliqué en raison de DeepSeek en février : Emerson Electric, Prysmian

En termes de contributions brutes sur la période par thématiques :

- Efficience Energétique -1,38%
- Gestion des ressources & déchets +0,59%
- Energies Renouvelables -1,42%
- Santé et Nutrition -3,1%
- Service à la Personne/ Education -
- T.I.C. +0,81%

Les poids moyens par thématiques sur la période :

- Efficience Energétique 34,11%
- Gestion des ressources & déchets 27,99%
- Energies Renouvelables 6,7%
- Santé et Nutrition 24,85%
- Service à la Personne/ Education -
- T.I.C. 4,49%

En termes de contributions brutes par régions sur la période / poids moyen sur la période

- Asie & Océanie -0,13% / 1,3%
- Amérique du Nord -5,27% / 61,08%
- Europe +0,91%/35,75%

En termes de mouvements principaux sur la période ; il se sont portés essentiellement sur :

Sur le T3 2024

Le groupe industriel américain Dover a fait l'objet de prises de profits à la suite de la vente de sa division Environmental Solutions Group business (essentiellement des camions poubelle & équipements de collecte de déchets) qui fait passer l'exposition du groupe aux thématiques durables sous les 25%, seuil minimum d'éligibilité.

Les achats se sont portés sur :

- Emerson, groupe industriel et technologique essentiellement spécialisé sur l'automatisation. Le groupe est exposé à des mégatendances : décarbonation, automatisation, digitalisation, électrification & efficience énergétique, véhicules électriques, sécurité énergétique, « nearshoring », durabilité, modernisation des infrastructures, testing & mesure de précision et une réglementation plus stricte. Le groupe calcule que 70% de son CA est lié à des technologies permettant une meilleure durabilité ;
- Kemira, groupe de chimie de spécialité – traitement de l'eau (45%), solutions pour les fibres (20%) et solutions de packaging et d'hygiène (35%). Les moteurs de croissance sont basés sur une réglementation plus stricte, des besoins de suppression des micropolluants (notamment PFAS mais pas que) et une meilleure efficience énergétique. Le groupe calcule que 52% du CA permet une meilleure efficience des ressources notamment en eau. Kemira souhaite plus que doubler son CA sur les solutions propres : 500 M€ de CA vs 230 M€ en 2023.

Sur le T4 2024

Les ventes se sont portées sur :

- des prises de bénéfices sur Teledyne Tech en raison d'un mix qui évolue défavorablement (thématiques durables) ;
- les cessions d'AMG et Sartorius Stedim afin de remonter le poids des titres américains au sein du fonds.
- Les achats se sont portés sur des champions nord-américains, notamment 2 groupes américains quasi-domestiques :
- WSP Global : groupe canadien d'ingénierie (consulting, designers, ingénieurs & scientifiques) N°3 mondial. Le titre permet de s'exposer à plusieurs mégatendances : transition verte, infrastructures vieillissantes, préservation des écosystèmes, électrification, sécurité des ressources, changements démographiques / bien-être, digitalisation, problématiques de supply chain et shift de production, objectifs ESG des entreprises...
- Emcor Group : entrepreneur de spécialité qui fournit des services mécaniques & électriques de construction, notamment sur le design, l'installation, l'intégration et le démarrage des systèmes de distribution pour l'électricité, les systèmes basse tension, l'éclairage, les systèmes de sécurité, d'eau, de ventilation, de plomberie & tuyauterie. Le titre permet de s'exposer à la croissance américaine non exposée à la guerre commerciale, les data centers & connectivité, l'efficacité énergétique & durabilité, d'un redémarrage de la construction
- Republic Services : un des leaders américains du marché des déchets (N°2). Le titre permet de s'exposer à un marché encore bien orienté, oligopolistique et domestique. Le groupe a plusieurs relais de croissance : décarbonation, RNG, recyclage du plastique et services environnementaux. Les opportunités de rerating sont à la fois organique et par acquisition, le bilan sain du groupe permettant de poursuivre une stratégie M&A récemment relativement timide.

Sur le T1 2025

Les ventes se sont portées sur des prises de bénéfices sur objectifs de cours atteints (SNAM en février) ou afin de désensibiliser l'exposition des groupes mondialisés (prises de profits sur Intertek en mars).

Les achats se sont portés sur deux groupes américains :

- UL Solutions :
 - Groupe de testing, inspection, certification spécialisé sur le segment "produits" outsourcés (industriels & de consommation) avec un marché adressable de l'ordre de 38 Mds \$ et une PdM de 7%.
 - Le groupe va bénéficier des megatrends : électrification des produits (notamment EV), innovation produits, cycles courts, complexité croissante des produits, nombre de SKUs en hausse, traçabilité & sécurité des produits & transparence, davantage de réglementations spécifiques à certaines régions/pays cf tensions commerciales croissantes.
 - Dans le contexte actuel, le groupe pourrait avoir un avantage pour les produits d'entreprises étrangères qui souhaitent vendre aux Etats-Unis.
- Constellation Energy Group :
 - Un des principaux producteurs d'électricité aux États-Unis. Le groupe vend du gaz naturel et d'autres produits et services liés à l'énergie : actifs nucléaires, éoliens, solaires, de gaz naturel et hydroélectriques.
 - Il est le plus grand exploitant de centrales nucléaires du pays avec une flotte de 22 GW diversifiée sur l'ensemble du territoire.
 - Le groupe a récemment changé de dimension en achetant Calpine début 2025 qui produit de l'électricité majoritairement bas carbone avec la flotte la plus large sur la technologie de cogénération, la flotte la plus large de turbines efficient F-class, offrant des solutions de CCS (Carbon Capture Sequestration), géothermie (ils estiment être N°1 mondial en termes de production), stockage de batteries (ils estiment être N°1 mondial sur l'installation de stockage sur des sites unitaires).

Sur le T2 2025

- L'unique cession intégrale est la position sur Valmont Industries, un des leaders des produits et solutions pour les marchés de l'agriculture et des infrastructures, notamment concernant l'agriculture : irrigation de précision, monitoring à distance de la qualité/santé des cultures/récoltes, solutions digitales, agronomie, amélioration de la productivité. Le groupe pourrait être confronté à des hausses de coûts (métaux) et un marché de l'agriculture encore difficile notamment en Amérique du Nord.
- Une nouvelle position a été initiée sur Mueller Water Products, fabricant américain spécialisé dans les équipements et services pour les infrastructures de distribution d'eau potable. Le groupe a l'avantage d'être quasi domestique, de bénéficier du renouvellement des infrastructures d'eau vieillissantes aux États-Unis. La croissance prévue jusqu'en 2030-2031 est estimée à +6-7 % pour les systèmes de distribution d'eau, 5-6 % pour les compteurs d'eau, 8-10 % pour les détecteurs de fuite et 4-5 % pour les vannes industrielles. Enfin, le faible endettement du groupe (0.4x DN/EBITDA) lui permettra de poursuivre une croissance externe

Changements intervenus en cours d'exercice

30/09/2024	Mise à jour de la définition des investissements durables.
17/02/2025	Changement de fournisseur de données ESG.
05/05/2025	Correction des frais de transaction.
03/06/2025	Intégration d'un second indice.
06/06/2025	Regroupement de la part E dans la part C.

Synthèse des frais

⇒ Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,1196%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,1196%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	2,1196%	

⇒ Part I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,80%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,1196%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,1196%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,9196%	

Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 28/06/2024	VL au 30/06/2025	Nbre de parts au 30/06/2025
Part C	121,89 €	113,66 €	1 581 032,523
Part I	27 879,57 €	26 313,65 €	1 648,272

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
ESSILORLUXOTTICA	732 575,98	6 945 012,81
DOVER CORP		7 672 376,18
WSP GLOBAL INC	6 322 778,26	
GE HEALTHCARE TECHNOLOGY	5 512 800,05	547 428,86
INTERTEK GROUP		5 779 018,76
DASSAULT SYSTEMES		5 669 654,60
REPUBLIC SERVICES	5 516 859,29	
EMCOR GROUP INC	4 861 025,01	630 043,18
BUREAU VERITAS	291 821,97	4 693 664,20
ANSYS		4 794 730,17

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Néant.

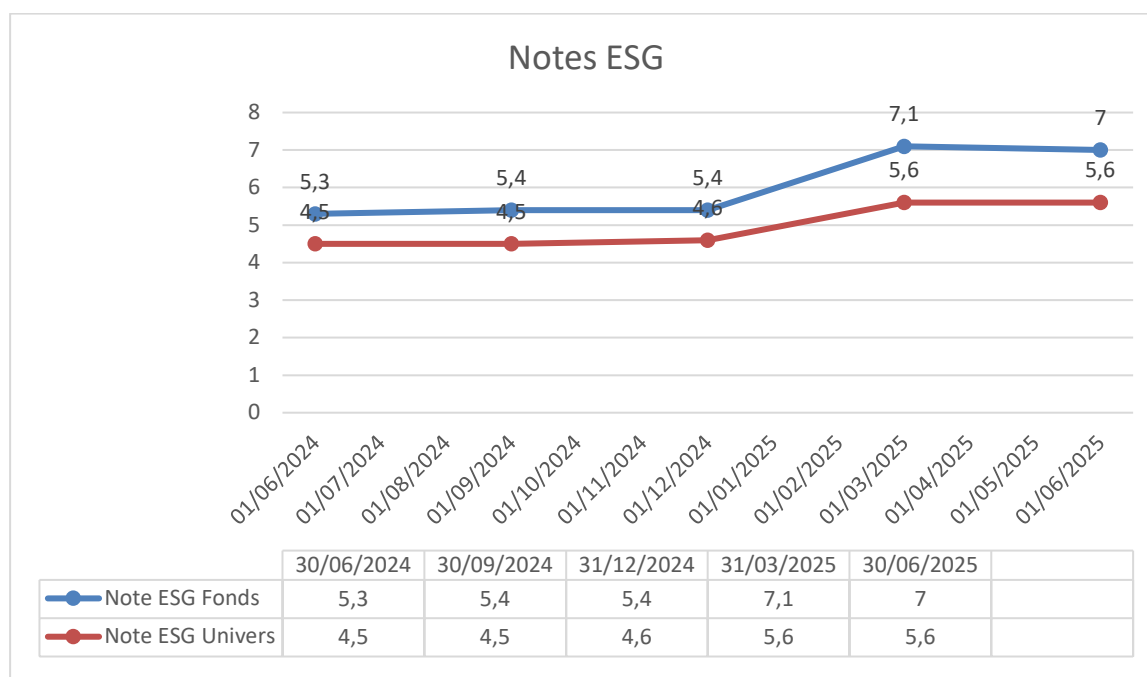
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 30/06/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 5,3 et 7,1. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : L’OPC a pour objectif d’optimiser la performance d’un portefeuille investi en actions internationales, géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable et selon une approche ISR.

Pour l’analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l’univers investissable : la note ESG de l’OPC doit être supérieure à la note de l’univers d’investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 35,3% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum (\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice, le FCP a eu pour objectif d'exercer le plus souvent possible les droits de vote dont il disposait dans l'intérêt des porteurs. Sur la période du 28/06/2024 au 30/06/2025, 50 assemblées générales ont été concernées.

Dans la majorité des cas, ces droits ont été exercés par vote par correspondance des résolutions présentées à l'assemblée.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2024 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2024	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 047	68
<i>Dont fixe</i>	<i>5 144</i>	<i>68</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>177</i>	<i>67</i>
<i>Dont variable</i>	<i>726</i>	<i>61</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPCVM.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr) et figureront dans le rapport annuel. Il est précisé que l'équipe ISR d'ECOFI Investissements se fonde sur les critères utilisés par MSCI ESG Research dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. MSCI ESG Research est une agence de notation ESG.

Le Règlement SFDR, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, requiert la publication d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;
- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « produits dits « article 9 ») ;
- les produits qui ne privilégie pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact (produits dits « article 6 »).

L'OPC fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et prend en compte les risques en matière de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de sa méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME : la société de gestion a développé sa propre méthodologie d'analyse et de notation, PRISME. Cette méthodologie propriétaire repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une sélection des émetteurs selon leur note PRISME qui inclut surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG. La description détaillée de la méthodologie PRISME est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;
- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé ;
- le niveau d'alignement avec 5 ODD des Nations Unies : la société de gestion intègre dans son reporting d'impact le niveau d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de développement durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies.

Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPC prend en compte les 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et inclut également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte est notamment réalisée au travers :

- de la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- des six indicateurs d'impact ESG : l'alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050, la responsabilité fiscale, la variation d'emplois, le partage de la valeur économique, la représentativité des femmes dans l'encadrement et les émissions de gaz à effet de serre ;
- de l'alignement des portefeuilles avec 5 ODD définis par les Nations Unies : Ecofi investissements suit le niveau d'alignement des portefeuilles avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- de la politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
 - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
 - dialogue avec les sociétés détenues ;
 - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
 - coopération avec les autres actionnaires ;
 - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
 - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement ;

- du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.
- du calcul du pourcentage d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par l'ONU : la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité entre les sexes (ODD 5), l'énergie propre et un coût abordable (ODD 7), le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
ECOFI ENJEUX FUTURS

Identifiant d'entité juridique :
969500XJ8EY8J6QDD528

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ oui	☐ non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 100% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales durables ayant un objectif (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objet social : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Sur la période de référence, l'objectif d'investissement durable du produit financier a été d'investir dans des émetteurs dits thématiques, dont l'activité et/ou la Recherche & développement sont liées à l'une des 6 thématiques du développement durable suivantes : l'efficacité énergétique, la gestion des ressources et des déchets, les énergies renouvelables, la santé ou la nutrition, les services à la personne ou éducation, le Testing, Inspection ou Certification.

Ces sociétés ont été sélectionnées selon leur performance ESG à travers le processus ISR Impact.

Un émetteur est dit « thématique » lorsqu'il génère au moins 25% de son chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des six thématiques précitées.

Le produit financier a également intégré dans son objectif de gestion l'intensité carbone et l'alignement sur l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, à savoir l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes.

Par investissement durable, on entend un investissement dans :

- des émetteurs « thématiques », qui génèrent au moins 25 % de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin et/ou;

- des émetteurs « solidaires » ayant obtenu l'agrément ESUS ou répondant à l'article 2(17) du règlement SFDR et/ou ;
- des émetteurs « alignés » avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE, en fonction de la méthodologie d'ISS ESG et/ou ;
- des obligations "vertes" ou "à utilité sociale" : green bonds ou social bonds ou sustainability bonds certifiés avec le standard de l'ICMA.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit sont pris en compte.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes :

Le processus ISR Impact

L'application du processus ISR Impact repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés, (ii) une sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs en surpondérant les quatre critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination) et (iii) une politique de gestion des controverses évaluées en fonction de leur impact sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise.

Après application de ces trois principes, au moins 20% des émetteurs sont exclus de l'univers d'investissement du produit financier.

Le produit peut investir uniquement dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie (note inférieure ou égale à 55/100) sont exclus.

Sur la base du processus ISR Impact, un score ESG global et par domaine E, S et G, (compris entre 1 et 10) est attribué au produit financier et à son univers d'investissement. Cette note est obtenue selon une approche en amélioration de note. Sur la période de référence, le score ESG du produit financier est supérieur à celui de son univers d'investissement.

La note ESG du produit financier est de 5,29 et celle de son univers d'investissement de 4,49.

Intensité et empreinte carbone

Par ailleurs, le produit financier intègre, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval).

Sur la période de référence, le produit financier a une intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement (901,28 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1765,89 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Le suivi des PAI

Conformément aux dispositions du Règlement SFDR, le produit financier suit 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapports à ces indicateurs.

Alignement avec l'objectif de développement durable n°5

Le produit financier a intégré dans son objectif de gestion l'alignement avec l'ODD 5 sur la parité hommes/femmes. Un émetteur est considéré comme aligné avec l'ODD lorsqu'il contribue de manière très positive ou positive à l'ODD et qu'il a un comportement favorable ou très favorable. Ces critères sont fondés sur la méthodologie de notation interne qui repose sur les données fournies par Moody's ESG Solutions.

Pour plus d'informations sur les indicateurs d'impact ESG du produit financier, merci de consulter la fiche reporting du produit financier disponible sur notre site internet.

○ **et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période de référence précédente, la note ESG du produit financier était également supérieure à celle de son univers d'investissement (6,45 contre sur 10).

Son intensité carbone était également inférieure à celle de son univers d'investissement (909,47 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1765.9 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

○ **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Les investissements durables du produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable car le profil ESG des émetteurs sélectionnés est évalué à travers différentes approches suivantes :

- l'application du processus ISR Impact qui repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés, (ii) une sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs en surpondérant les quatre critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination) et (iii) une politique de gestion des controverses évaluées en fonction de leur impact sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise ;
- la prise en compte de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion ;
- la prise en compte des principales incidences négatives ;
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte à travers les principes suivants :

- l'application du processus ISR Impact (analyse de la performance ESG, exclusions sectorielles et normatives et gestion des controverses)
- la politique d'engagement
- les six indicateurs d'impact ESG
- la prise en compte de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans le processus ISR Impact appliqué au produit financier.

Les notes ESG des émetteurs prennent en compte le respect de ces standards et le principe de gestion des controverses exclut les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a pris en compte 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte a été réalisée au travers de :

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité et mesures	Données
PAI 1.1 "Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (Scope 1)"	1577591,597
PAI 1.2 "Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (Scope 2)"	459680,8169
PAI 1.3 "Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (Scope 3)"	8458147,227
PAI 1.1-2 "Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (Scope 1-2)"	2037272,421
PAI 1.4 "Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (Scope 1-2-3)"	10495419,64
PAI 2 ""Empreinte carbone (Scope 1-2-3)"	111789,8
PAI 3 "Intensité en GES des entreprises (Scope 1-2-3)"	787,1628122
PAI 4 "Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles"	0,088063658
PAI 5 "Part de la consommation d'énergies non renouvelables et production"	0.00033000000
PAI 5 bis "Part de la consommation d'énergies non renouvelables et production"	0.00033000000
PAI 6-A "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE A"	0
PAI 6-B "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE B"	0
PAI 6-C "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE C"	0,13837009
PAI 6-D "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE D"	0,02226171
PAI 6-E "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE E"	0,082237237
PAI 6-F "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE F"	0,003194515
PAI 6-G "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE G"	0
PAI 6-H "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE H"	0
PAI 6-L "Intensité de la consommation d'énergie à fort impact sur le climat NACE L"	0
PAI 7 "Activités impactant négativement la biodiversité"	0
PAI 8 "Eau"	3,045832393
PAI 9 "Déchets"	0
PAI 10 "Violation des normes internationales"	0
PAI 11 "Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des normes internationales"	0
PAI 12 "Écart de rémunération non ajusté entre H/F "	
PAI 13 "Diversité au sein du Conseil d'administration "	0,343788628
PAI 14 "Exposition aux armes controversées"	0
PAI 15 (Etats) "Intensité en GES des états"	0
PAI 16 (Etats) "Nombre de Pays sujets aux violations sociale"	0
PAI 4-L "Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers "	0
PAI 17 "Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques"	0,041644271
PAI 18 "Taux d'accidents"	0,005334946

(i) .

Pour plus d'informations sur la prises en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financier au cours de la période du 28/06/2024 au 30/06/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BOSTON SCIENTIFIC CORP	Health Care	3,96	UNITED STATES
ASML HOLDING	Information Technology	3,93	NETHERLANDS
WASTE MANAGEMENT	Industrials	3,91	UNITED STATES
ECOLAB INC	Materials	3,89	UNITED STATES
APPLIED MATERIALS	Information Technology	3,85	UNITED STATES
XYLEM	Industrials	3,79	UNITED STATES
PRYSMIAN	Health Care	3,50	ITALY

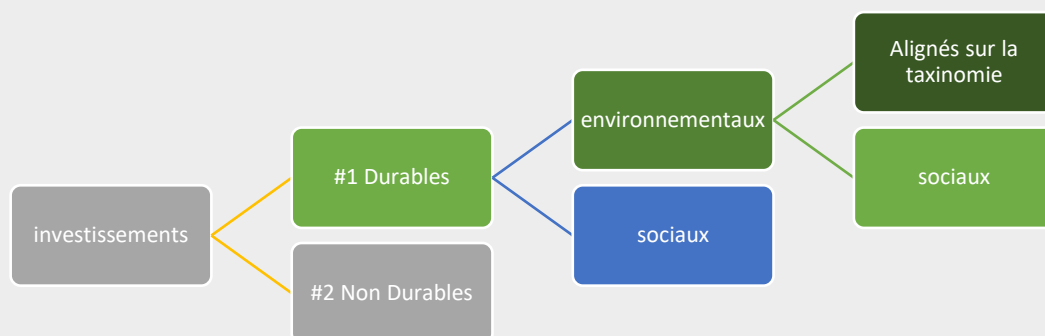
DANAHER	Health Care	3,5	UNITED STATES
ESSILORLUXOTTICA	Health Care	3,45	FRANCE
THERMO FISHER SCIE	Health Care	3,31	UNITED STATES
IQVIA HOLDINGS INC	Utilities	3,31	UNITED STATES
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Industrials	3,29	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	Information Technology	3,29	FRANCE
DASSAULT SYSTEMES		3,27	FRANCE
ANSYS		3,22	UNITED STATES



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation d'actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux, ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Industrials	32,89
Health Care	25,98
Information Technology	22,71
Utilities	12,4
Materials	4,29
OPC, Liquidités & Autres	1,72



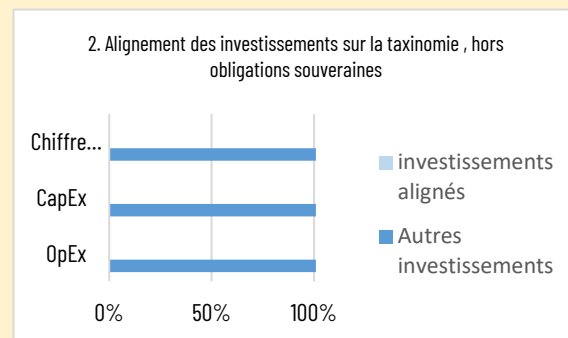
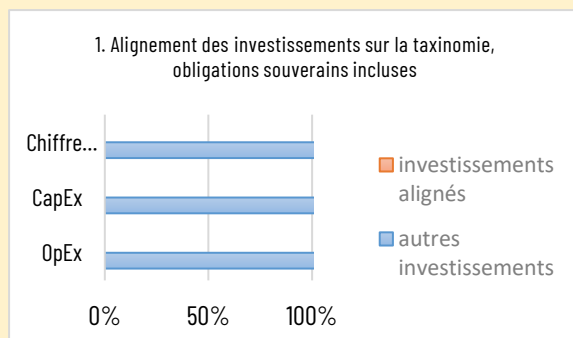
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le FCP a réalisé des investissements durables à hauteur de 100% de son actif net. Le FCP n'avait pas d'objectif d'alignement sur la taxonomie. Toutefois il a réalisé des investissements durables aligné sur la taxonomie de l'UE à hauteur de 17%.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

- ☒ Oui : ☒ Dans le gaz fossile ☒ dans l'énergie nucléaire
- ☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements de produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période de référence.

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Les données fiables concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur les périodes de référence précédentes.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le FCP a réalisé des investissements durables à hauteur de 100% de son actif net. Le FCP n'avait pas d'objectif d'alignement sur la taxinomie. Toutefois il a réalisé des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE à hauteur de 17%.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

Le FCP n'a pas réalisé d'investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements non considérés comme des investissements durables.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition des équipes de gestion avec l'outil interne RISE.

Ces indicateurs sont surveillés par l'équipe ISR et contrôlés à trois niveaux :

- Au premier niveau, l'équipe ISR contrôle la notation des émetteurs et les indicateurs d'impacts dans l'outil interne dédié à la notation ESG, RISE. Sur une base mensuelle, l'équipe ISR actualise Les notations ESG des entreprises, leur niveau d'implication dans des controverses ESG et dans les secteurs exclus. Ce contrôle est réalisé sur une base semestrielle pour les émetteurs souverains.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- Au deuxième niveau : le Service contrôle et reporting s'assure, au quotidien, que les portefeuilles respectent le filtre ISR et l'intensité du filtre appliquée et signale les éventuels dépassements.
- Au troisième niveau : l'équipe en charge du Contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Par ailleurs, Ecofi investissement a mis en place une politique d'engagement qui se réalise à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sur la prise en compte des enjeux ESG.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

Les indices de références sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

FCP ECOFI ENJEUX FUTURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

FCP ECOFI ENJEUX FUTURS

12 boulevard de Pesaro
92 024 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP ECOFI ENJEUX FUTURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECOFI ENJEUX FUTURS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

ECOFI ENJEUX FUTURS

COMPTES ANNUELS 30/06/2025

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	220 434 643,20
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	220 434 643,20
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	220 434 643,20
Créances et comptes d'ajustement actifs	172 156,77
Comptes financiers	3 146 447,98
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 318 604,75
Total de l'actif I+II	223 753 247,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	238 674 210,81
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-15 587 676,96
Capitaux propres I	223 086 533,85
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	223 086 533,85
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	666 714,10
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	666 714,10
Total Passifs : I+II+III+IV	223 753 247,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 765 850,17
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	120 508,75
Sous-total produits sur opérations financières	2 886 358,92
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-569,39
Sous-total charges sur opérations financières	-569,39
Total revenus financiers nets (A)	2 885 789,53
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-4 250 537,51
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 250 537,51
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 364 747,98
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-100 922,06
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-1 465 670,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	11 776 775,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-267 101,69
Frais de recherche	-236 034,64
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	11 273 639,17
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-887 492,90
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	10 386 146,27

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-26 553 895,25
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-34 560,66
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-26 588 455,91
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 080 302,72
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-24 508 153,19
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-15 587 676,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'OPC a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions internationales, géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable et selon une approche ISR.

L'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Le FCP prend également en compte l'objectif de développement durable (ODD) 5 de l'ONU relatif à l'égalité des sexes en veillant à avoir un pourcentage d'alignement supérieur à celui de son univers d'investissements.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

Pour apprécier la contribution des sociétés à la réalisation de l'ODD 5, Ecofi Investissements s'appuie sur les données fournies par Moody's ESG Solutions et calcule deux notations :

- la notation "Net Contribution" qui prend en compte le chiffre d'affaires des sociétés aligné sur les 17 ODD et leur implication dans des secteurs sensibles et classe le niveau de contribution en 5 catégories (très positive, positive, neutre, négative, très négative) :
- la notation "Net Behaviour" qui prend en compte la note ESG et implication dans des controverses et classe le comportement des émetteurs en 5 catégories (très favorable, favorable, marginale, adverse, très adverse).

Une société est considérée comme contribuant de manière positive à l'ODD 5 si elle a une contribution très positive ou positive et un comportement très favorable ou favorable.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	307 929 341,60	300 553 591,82	319 119 121,81	279 960 407,95	223 086 533,85
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C en EUR					
Actif net	173 171 482,85	200 715 773,46	221 657 036,31	200 105 838,24	179 714 469,88
Nombre de titres	1 520 215,903	1 944 245,806	1 900 202,502	1 641 617,801	1 581 032,523
Valeur liquidative unitaire	113,91	103,23	116,64	121,89	113,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,27	3,55	8,38	12,17	5,29
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,96	-1,19	-0,92	-1,00	-1,02
Part ECOFI ENJEUX FUTURS E en EUR					
Actif net	2 489 034,79	1 954 468,18	1 695 249,68	327 802,18	0,00
Nombre de titres	15 976,782	13 677,784	10 374,270	1 896,907	0,00
Valeur liquidative unitaire	155,79	142,89	163,40	172,80	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,10	4,87	11,69	17,15	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,34	0,28	0,56	0,53	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I en EUR					
Actif net	132 268 823,96	97 883 350,18	95 766 835,82	79 526 767,53	43 372 063,97
Nombre de titres	5 262,539	4 245,956	3 632,608	2 852,510	1 648,272
Valeur liquidative unitaire	25 134,03	23 053,31	26 363,10	27 879,57	26 313,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	500,63	787,16	1 886,39	2 767,95	1 219,94
Capitalisation unitaire sur revenu	55,08	46,09	90,99	85,87	91,73

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- Instruments financiers

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles,

l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

- Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

- Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

- Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	Part C	2,00%
		Part E	0,80%
		Part I	0,80%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	Non Significatifs
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		0,1196% TTC transactions sur actions uniquement
Commission de sur-performance	Actif net	Part C Part E Part I	Néant

* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C	Capitalisation	Capitalisation
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	279 960 407,95
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	33 997 507,10
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-74 191 816,58
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 364 747,98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11 273 639,17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-26 588 455,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	0,10 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	223 086 533,85

(*) SOULTE SUR REGROUPEMENT DE PARTS

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C		
Parts souscrites durant l'exercice	183 185,594	21 025 423,54
Parts rachetées durant l'exercice	-243 770,872	-29 055 266,21
Solde net des souscriptions/rachats	-60 585,278	-8 029 842,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 581 032,523	
Part ECOFI ENJEUX FUTURS E		
Parts souscrites durant l'exercice	29,245	5 000,02
Parts rachetées durant l'exercice	-1 926,152	-325 132,72
Solde net des souscriptions/rachats	-1 896,907	-320 132,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I		
Parts souscrites durant l'exercice	470,792	12 967 083,54
Parts rachetées durant l'exercice	-1 675,030	-44 811 417,65
Solde net des souscriptions/rachats	-1 204,238	-31 844 334,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 648,272	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ECOFI ENJEUX FUTURS C FR0010592022	Capitalisation	Capitalisation	EUR	179 714 469,88	1 581 032,523	113,66
ECOFI ENJEUX FUTURS I FR0010596759	Capitalisation	Capitalisation	EUR	43 372 063,97	1 648,272	26 313,65

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS	Pays 2 FRANCE	Pays 3 ESPAGNE	Pays 4 CANADA	Pays 5 ITALIE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	220 434,64	129 261,70	28 504,05	12 872,15	12 595,19	11 746,40
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	220 434,64					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 146,45	0,00	0,00	0,00	3 146,45
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	3 146,45

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 146,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3 146,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 AUD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	129 261,69	12 595,20	4 553,47	3 030,98	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	26,24	13,51	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	475,70	41,61	34,31	35,19	9,06
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-213,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	129 549,89	12 650,32	4 587,78	3 066,17	9,06

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	132 406,37
	Coupons et dividendes en espèces	39 750,40
Total des créances		172 156,77
Dettes		
	Achats à règlement différé	213 739,91
	Frais de gestion fixe	336 157,09
	Autres dettes	116 817,10
Total des dettes		666 714,10
Total des créances et des dettes		-494 557,33

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 703 862,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 615,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	545 059,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-1 465 670,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-1 465 670,04
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 465 670,04

Part ECOFI ENJEUX FUTURS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-1 616 878,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 616 878,97
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 616 878,97
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 616 878,97
Total	-1 616 878,97
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part ECOFI ENJEUX FUTURS E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part ECOFI ENJEUX FUTURS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	151 208,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	151 208,93
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	151 208,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	151 208,93
Total	151 208,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 386 146,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	10 386 146,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 386 146,27

Part ECOFI ENJEUX FUTURS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 375 347,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 375 347,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 375 347,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	8 375 347,00
Total	8 375 347,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part ECOFI ENJEUX FUTURS E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part ECOFI ENJEUX FUTURS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 010 799,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 010 799,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 010 799,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 010 799,27
Total	2 010 799,27
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			220 434 643,20	98,81
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			220 434 643,20	98,81
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			5 670 860,75	2,54
ANSYS INC	USD	14 000	4 195 460,75	1,88
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	150 000	1 475 400,00	0,66
Electricité			8 895 978,38	3,99
CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT L	AUD	2 000 000	3 030 978,38	1,36
ELIA SYSTEM	EUR	60 000	5 865 000,00	2,63
Equipements électriques			20 857 386,35	9,35
EMERSON ELECTRIC CO	USD	38 000	4 322 986,35	1,94
PRYSMIAN SPA	EUR	140 000	8 405 600,00	3,77
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	36 000	8 128 800,00	3,64
Equipements et fournitures médicaux			19 912 919,48	8,93
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	95 000	8 706 441,98	3,91
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	35 000	1 995 000,00	0,89
ESSILORLUXOTTICA	EUR	20 000	4 658 000,00	2,09
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	350 000	4 553 477,50	2,04
Gaz			3 572 500,00	1,60
ENAGAS SA	EUR	250 000	3 572 500,00	1,60
Logiciels			33 496 579,21	15,02
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	USD	100 000	4 604 948,81	2,06
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	95 000	2 919 350,00	1,31
EMCOR GROUP INC	USD	9 000	4 107 517,06	1,84
SYNOPSYS INC	USD	10 000	4 374 402,73	1,96
UL SOLUTIONS INC - CLASS A	USD	60 000	3 730 034,13	1,67
WSP GLOBAL INC	CAD	38 000	6 585 923,75	2,95
XYLEM INC	USD	65 000	7 174 402,73	3,23
Machines			6 206 527,31	2,78
IDEX CORP	USD	25 000	3 745 093,86	1,68
MUELLER WATER PRODUCTS INC-A	USD	120 000	2 461 433,45	1,10
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			21 991 407,85	9,86
DANAHER CORP	USD	40 000	6 741 979,52	3,02
IQVIA HOLDINGS INC	USD	45 000	6 050 810,58	2,71
METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	USD	4 000	4 009 283,28	1,80
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	15 000	5 189 334,47	2,33
Producteur et commerce d'énergie indépendants			11 614 114,85	5,21
CONSTELLATION ENERGY	USD	18 000	4 957 064,85	2,22
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	350 000	3 316 250,00	1,49
ERG SPA	EUR	180 000	3 340 800,00	1,50
Produits chimiques			9 224 130,72	4,13
ECOLAB INC	USD	29 000	6 667 030,72	2,98
KEMIRA OYJ	EUR	130 000	2 557 100,00	1,15

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			6 253 967,58	2,80
ZOETIS INC	USD	47 000	6 253 967,58	2,80
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			19 032 516,38	8,53
APPLIED MATERIALS INC	USD	47 000	7 341 544,37	3,29
ASML HOLDING NV	EUR	11 000	7 453 600,00	3,34
FIRST SOLAR INC	USD	30 000	4 237 372,01	1,90
Services aux collectivités			8 167 500,00	3,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	270 000	8 167 500,00	3,66
Services aux entreprises			24 013 477,81	10,76
ALLEGRO MICROSYSTEMS INC	USD	50 000	1 458 617,75	0,65
CLEAN HARBORS INC	USD	25 000	4 931 313,99	2,21
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	230 000	4 508 000,00	2,02
REPUBLIC SERVICES INC	USD	28 000	5 891 706,48	2,64
WASTE MANAGEMENT INC	USD	37 000	7 223 839,59	3,24
Services aux professionnels			10 639 665,61	4,77
BUREAU VERITAS SA	EUR	160 000	4 630 400,00	2,08
STANTEC INC	CAD	65 000	6 009 265,61	2,69
Services financiers diversifiés			4 565 145,05	2,05
VERALTO CORP	USD	53 000	4 565 145,05	2,05
Soins et autres services médicaux			6 319 965,87	2,83
GE HEALTHCARE TECHNOLOGY	USD	100 000	6 319 965,87	2,83
Total			220 434 643,20	98,81

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	220 434 643,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	3 318 604,75
Autres passifs (-)	-666 714,10
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	223 086 533,85

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C	EUR	1 581 032,523	113,66
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I	EUR	1 648,272	26 313,65

ECOFI ENJEUX FUTURS

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	275 110 582,83	307 744 139,00
Actions et valeurs assimilées	275 110 582,83	307 744 139,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	275 110 582,83	307 744 139,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	244 409,02	710 379,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	244 409,02	710 379,99
COMPTES FINANCIERS	5 221 541,88	11 631 342,86
Liquidités	5 221 541,88	11 631 342,86
TOTAL DE L'ACTIF	280 576 533,73	320 085 861,85

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	253 441 477,71	297 643 986,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	27 916 665,51	22 905 767,39
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 397 735,27	-1 430 632,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	279 960 407,95	319 119 121,81
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	616 125,78	966 740,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	616 125,78	966 740,04
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	280 576 533,73	320 085 861,85

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	284 055,59	175 020,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 151 576,38	3 620 405,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 435 631,97	3 795 426,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	275,79	23 533,88
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	275,79	23 533,88
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 435 356,18	3 771 892,64
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	5 022 268,30	5 226 180,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 586 912,12	-1 454 288,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	189 176,85	23 655,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 397 735,27	-1 430 632,40

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "frais de gestion et dotations aux amortissements".

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euros.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X).

A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

• Instruments financiers

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé). Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

• Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

- Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

- Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	Part C	2,00%
		Part E	0,80%
		Part I	0,80%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	Non Significatifs
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		0,1196% TTC
			transactions sur actions uniquement
Commission de sur-performance	Actif net	Part C Part E Part I	Néant

* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS E	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	319 119 121,81	300 553 591,82
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	43 899 535,25	60 389 221,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-95 651 795,52	-80 426 229,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	38 514 538,70	29 494 504,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 304 954,62	-5 367 327,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-386 493,92	-436 733,69
Différences de change	-43 805,47	-619 600,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 598 826,16	16 985 982,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>54 368 724,55</i>	<i>70 967 550,71</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-70 967 550,71</i>	<i>-53 981 567,85</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 586 912,12	-1 454 288,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	279 960 407,95	319 119 121,81

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 221 541,88	1,87
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 221 541,88	1,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	158 132 223,26	56,48	9 721 732,56	3,47	4 293 899,11	1,53	3 445 487,90	1,23
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	238 504,11	0,09	0,00	0,00	5 904,91	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 176 303,15	1,13	123 370,38	0,04	103 174,38	0,04	61 745,49	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	873,11	0,00	59,09	0,00	190,81	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	199 034,70
	Coupons et dividendes en espèces	45 374,32
TOTAL DES CRÉANCES		244 409,02
DETTES		
	Frais de gestion fixe	363 784,71
	Autres dettes	252 341,07
TOTAL DES DETTES		616 125,78
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-371 716,76

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C		
Parts souscrites durant l'exercice	186 172,437	21 127 346,87
Parts rachetées durant l'exercice	-444 757,138	-50 991 298,35
Solde net des souscriptions/rachats	-258 584,701	-29 863 951,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 641 617,801	
Part ECOFI ENJEUX FUTURS E		
Parts souscrites durant l'exercice	171,638	27 595,68
Parts rachetées durant l'exercice	-8 649,001	-1 357 913,30
Solde net des souscriptions/rachats	-8 477,363	-1 330 317,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 896,907	
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I		
Parts souscrites durant l'exercice	869,505	22 744 592,70
Parts rachetées durant l'exercice	-1 649,603	-43 302 583,87
Solde net des souscriptions/rachats	-780,098	-20 557 991,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 852,510	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ECOFI ENJEUX FUTURS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI ENJEUX FUTURS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 120 916,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 992,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	644 365,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 397 735,27	-1 430 632,40
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 397 735,27	-1 430 632,40

	28/06/2024	30/06/2023
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 643 715,48	-1 767 037,31
Total	-1 643 715,48	-1 767 037,31

	28/06/2024	30/06/2023
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 009,81	5 851,47
Total	1 009,81	5 851,47

	28/06/2024	30/06/2023
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	244 970,40	330 553,44
Total	244 970,40	330 553,44

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27 916 665,51	22 905 767,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	27 916 665,51	22 905 767,39

	28/06/2024	30/06/2023
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	19 988 504,60	15 931 940,19
Total	19 988 504,60	15 931 940,19

	28/06/2024	30/06/2023
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	32 544,97	121 302,17
Total	32 544,97	121 302,17

	28/06/2024	30/06/2023
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 895 615,94	6 852 525,03
Total	7 895 615,94	6 852 525,03

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	216 300 786,30	307 929 341,60	300 553 591,82	319 119 121,81	279 960 407,95
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS C en EUR					
Actif net	102 100 326,21	173 171 482,85	200 715 773,46	221 657 036,31	200 105 838,24
Nombre de titres	1 146 342,267	1 520 215,903	1 944 245,806	1 900 202,502	1 641 617,801
Valeur liquidative unitaire	89,06	113,91	103,23	116,64	121,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,42	2,27	3,55	8,38	12,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,05	-0,96	-1,19	-0,92	-1,00
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS E en EUR					
Actif net	6 033 717,19	2 489 034,79	1 954 468,18	1 695 249,68	327 802,18
Nombre de titres	50 131,827	15 976,782	13 677,784	10 374,270	1 896,907
Valeur liquidative unitaire	120,35	155,79	142,89	163,40	172,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,57	3,10	4,87	11,69	17,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	0,34	0,28	0,56	0,53
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS I en EUR					
Actif net	108 166 742,90	132 268 823,96	97 883 350,18	95 766 835,82	79 526 767,53
Nombre de titres	5 570,598	5 262,539	4 245,956	3 632,608	2 852,510
Valeur liquidative unitaire	19 417,43	25 134,03	23 053,31	26 363,10	27 879,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	737,78	500,63	787,16	1 886,39	2 767,95
Capitalisation unitaire sur résultat	4,73	55,08	46,09	90,99	85,87

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	70 000	1 283 450,00	0,46
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	35 000	2 297 750,00	0,82
TOTAL ALLEMAGNE			3 581 200,00	1,28
AUSTRALIE				
CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT L	AUD	2 000 000	3 445 487,90	1,23
TOTAL AUSTRALIE			3 445 487,90	1,23
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	46 000	4 022 700,00	1,44
TOTAL BELGIQUE			4 022 700,00	1,44
CANADA				
STANTEC INC	CAD	55 000	4 293 899,11	1,54
TOTAL CANADA			4 293 899,11	1,54
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	170 000	3 269 100,00	1,17
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	295 000	3 849 750,00	1,37
ENAGAS SA	EUR	270 000	3 750 300,00	1,34
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	260 000	3 008 200,00	1,08
TOTAL ESPAGNE			13 877 350,00	4,96
ETATS-UNIS				
ANSYS	USD	30 000	9 009 808,50	3,22
APPLIED MATERIALS INC	USD	49 000	10 801 971,04	3,86
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	USD	80 000	3 688 743,58	1,31
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	154 000	11 078 505,37	3,96
CLEAN HARBORS INC	USD	28 000	5 915 179,82	2,12
DANAHER CORP	USD	42 000	9 802 615,60	3,50
DOVER CORP	USD	46 000	7 754 040,17	2,77
ECOLAB INC	USD	49 000	10 893 974,78	3,89
FIRST SOLAR INC	USD	30 000	6 318 355,91	2,26
GE HEALTHCARE TECHNOLOG-W/I	USD	35 000	2 547 594,58	0,91
IDEX CORP	USD	38 000	7 142 083,14	2,56
IQVIA HOLDINGS INC	USD	47 000	9 283 213,45	3,32
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	USD	4 500	5 874 969,64	2,10
SYNOPSIS INC	USD	11 000	6 114 581,97	2,19
TELEDYNE TECHNOLOGIES	USD	8 000	2 899 430,17	1,03
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	18 000	9 298 458,66	3,32
VALMONT INDUSTRIES	USD	12 000	3 076 506,31	1,10
VERALTO CORP-W/I	USD	70 000	6 242 783,75	2,22
WASTE MANAGEMENT INC	USD	55 000	10 960 952,83	3,92
WOLFSPEED INC	USD	55 000	1 169 360,11	0,41
XYLEM	USD	84 000	10 642 615,60	3,80
ZOETIS INC	USD	34 000	5 506 062,59	1,96
TOTAL ETATS-UNIS			156 021 807,57	55,73
FRANCE				
BUREAU VERITAS SA	EUR	310 000	8 016 600,00	2,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DASSAULT SYST.	EUR	260 000	9 178 000,00	3,28
ESSILORLUXOTTICA	EUR	48 000	9 657 600,00	3,45
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	21 000	3 219 300,00	1,15
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	41 000	9 196 300,00	3,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	330 000	9 213 600,00	3,29
TOTAL FRANCE			48 481 400,00	17,32
ITALIE				
ERG SPA	EUR	160 000	3 750 400,00	1,34
PRYSMIAN SPA	EUR	170 000	9 829 400,00	3,51
SNAM	EUR	930 000	3 841 830,00	1,37
TOTAL ITALIE			17 421 630,00	6,22
LUXEMBOURG				
ALLEGRO MICROSYSTEMS INC	USD	80 000	2 110 415,69	0,75
TOTAL LUXEMBOURG			2 110 415,69	0,75
PAYS-BAS				
AMG ADVANCED METALLURGICAL GROUP N.V.	EUR	74 000	1 141 080,00	0,40
ASML HOLDING NV	EUR	11 400	10 991 880,00	3,93
TOTAL PAYS-BAS			12 132 960,00	4,33
ROYAUME-UNI				
INTERTEK GROUP PLC	GBP	98 000	5 550 840,05	1,98
SMITH AND NEPHEW PLC	GBP	360 000	4 170 892,51	1,49
TOTAL ROYAUME-UNI			9 721 732,56	3,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			275 110 582,83	98,27
TOTAL Actions et valeurs assimilées			275 110 582,83	98,27
Créances			244 409,02	0,08
Dettes			-616 125,78	-0,22
Comptes financiers			5 221 541,88	1,87
Actif net			279 960 407,95	100,00

Parts ECOFI ENJEUX FUTURS C	EUR	1 641 617,801	121,89
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS E	EUR	1 896,907	172,80
Parts ECOFI ENJEUX FUTURS I	EUR	2 852,510	27 879,57